



Accident de véhicule

Par SOMAALI

Bonjour,

Ma voiture était garée dans la rue, une autre voiture non assurée est rentrée dedans, le chauffeur de la voiture était dans un état d'ivresse et sans permis :(.

après l'accident le chauffeur est descendu de sa voiture et n'arrivait pas à se tenir debout à cause de son ivresse. Juste après les pompiers sont venus avec la police et ils étaient témoins de ce que s'est passé pour ma voiture. Le lendemain la police m'a convoqué pour que je porte plainte contre le chauffeur et j'ai porté plainte.

Le 05 Mai j'ai une audience contre ce chauffeur.

Je voudrais connaître mes droits ? je veux savoir si je peux avoir des dommages, car depuis cet accident et ma voiture a des problèmes mécaniques (après l'accident un expert de carrosserie a estimé les frais de réparation à 2200 euros), Les problèmes mécaniques comment je peux les prouver car l'expert a vu que l'état de la carrosserie ?

je ne pouvais pas vendre ma voiture à cause de ces dégâts mécaniques et de carrosseries !

J'aimerais bien connaître si je peux être indemnisé grâce à tous ces dommages ? Je vous remercie d'avance.

Aymen

Par osram

Bonjour,

Il faut vous porter partie civile et demander des dommages et intérêts pour préjudice financier et moral.

Vous seul pouvez chiffrer ces préjudices en fonction de la gravité des faits.

Faites faire un devis par un garagiste.

Par Henriri

Hello !

Et bien sûr déclarer le problème à votre propre assurance...

Avez-vous une clause d'assistance juridique ? C'est le moment de l'activer.

A+

Par SOMAALI

Bonjour,

@Henriri, merci pour votre réponse, Malheureusement je n'ai pas de protection juridique ...

@Osram, merci également pour votre réponse. Effectivement le carrossier a estimé les travaux (pièce + main d'oeuvres) à 2200 euros.

Est-ce que je dois refaire un autre devis pour les problèmes mécaniques ?

Concernant les autres dommages (Pertes de la valeur de la voiture, je n'ai pas pu la vendre depuis l'accident car la voiture n'est toujours pas réparée), j'ai été obligé d'acheter une autre voiture à 1000 euros de chez un particulier pour pouvoir aller au travail sans compter les dommages morales même si on était pas dans la voiture au moment de l'accident, tout cela parce que je ne suis pas assuré tout risque donc mon assurance ne voulait m'avancer les frais sans que j'ai un jugement à mon faveur pourtant qu'ils ont bien la plainte dont la police est témoin ...

Merci d'avance pour vos réponses

Par osram

Oui, faites faire un devis mécanique.